

LES OBJETS CI-DESSOUS SONT INTERDITS DANS L'ENCEINTE DE L'ÉVÉNEMENT

THE FOLLOWING ITEMS ARE NOT PERMITTED WITHIN THE VENUE



ARTICLES DE PROTESTATION
PROTEST ITEMS



ARMES, RÉPLIQUES D'ARMES
OU OBJETS RESSEMBLANT À DES ARMES
WEAPONS, REPLICA WEAPONS
OR ITEMS RESEMBLING WEAPONS



LES CASQUES DE 2 ROUES MOTORISÉES
MOTORCYCLE HELMET WITH VISOR



BOUTEILLES EN VERRE, CANETTES
OU AUTRES OBJETS CONTONDANTS
GLASS BOTTLES, CANS
OR OTHER BLUNT INSTRUMENTS



BOMBES AÉROSOLS
AEROSOL CANS



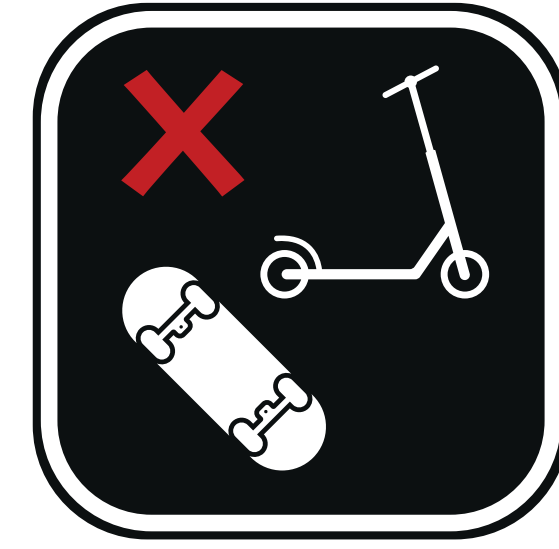
EXPLOSIFS, PRODUITS CHIMIQUES
OU ENGINCS INCENDIAIRES
EXPLOSIVES, CHEMICALS
OR INCENDIARY DEVICES



FEUX D'ARTIFICE, FUSÉES
ÉCLAIRANTES ET PÉTARDS
FIREWORKS, FLARES,
AND FIRECRACKERS



GRANDS DRAPEAUX/BANNIÈRES
AUTRE DÉPASSANT PAS 60 CM X 60 CM);
LARGE FLAGS/ BANNERS
(NO LARGER THAN 60CM X 60CM);



SKATEBOARDS, TROTTINETTES,
AUTRES TYPES DE PATINS
(Y COMPRIS LES CHAUSSURES À ROULETTES)
SKATEBOARDS, SCOOTERS, OTHER TYPES OF
SKATES (INCLUDING WHEELED FOOTWEAR)



BOISSONS ALCOOLISÉES
ACHETÉES EN DEHORS DU SITE
ALCOHOLIC BEVERAGES
PURCHASED OUTSIDE THE VENUE



ANIMAUX, À L'EXCEPTION DE CEUX
DRESSÉS POUR FOURNIR UNE ASSISTANCE
OU DES FONCTIONS DE GUIDE
ANIMALS, WITH THE EXCEPTION OF
THOSE TRAINED ASSISTANCE OR GUIDE DUTIES



SUBSTANCES ILLICITES, Y COMPRIS
LES DROGUES ET LES AIGUILLES
ILLEGAL SUBSTANCES INCLUDING
DRUGS AND NEEDLES



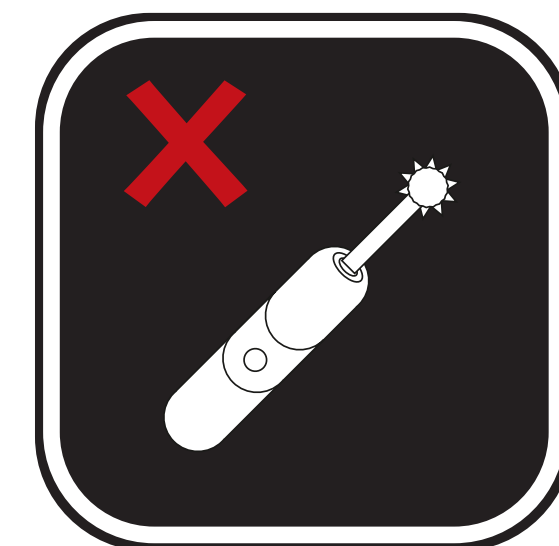
POTEAUX, MÂTS DE DRAPEAU,
BÂTONS, GRAND ÉQUIPEMENT
PHOTOGRAPHIQUE ET BATTES
POLES, FLAGPOLES, STICKS, LARGE
PHOTOGRAPHY EQUIPMENT
(TRIPODS) AND BATS



DRONES OU AÉRONEFS
SANS PILOTE
DRONES OR UNMANNED
AERIAL DEVICES



MOTOS, VÉLOS OU TOUT
AUTRE TYPE DE VÉHICULE
MOTORCYCLES, BICYCLES, OR
ANY OTHER TYPE OF VEHICLE



ÉQUIPEMENT DE TRANSMISSION
ÉLECTRONIQUE OU POINTEURS LASER
ELECTRONIC TRANSMITTING
EQUIPMENT OR LASER POINTERS



LES GROS OBJETS COMME LES VALISES OU
LES ARTICLES TROP VOLUMINEUX POUR ÊTRE
CONTROLES ÉLECTRONIQUEMENT
LARGE OBJECTS SUCH AS SUITCASES OR ITEMS TOO
LARGE TO BE ELECTRONICALLY SCREENED



ÉQUIPEMENT DE CAMPING
CAMPING EQUIPMENT



VÊTEMENTS D'IMITATION FE
FE IMITATION CLOTHING



LES POUSETTES
STROLLERS

ABB FIA FORMULA E CHAMPIONSHIPS - CONDITIONS D'ENTRÉE SUR LE CIRCUIT

1. Entrée sur le site

Un "détenteur de billet" est une personne qui est en possession effective et légitime d'un billet pour un événement de Formula E et, pour éviter toute ambiguïté, comprend l'acheteur du billet et toute autre personne qui achète, détient ou utilise un billet.

En entrant dans tout lieu ("Lieu") où se déroule un événement du championnat du monde ABB FIA Formula E ("Événement"), les détenteurs de billets acceptent d'être liés par les conditions d'entrée suivantes.

Un "billet" est la preuve d'une licence personnelle révoquée délivrée par Formula E qui permet à une personne d'assister à un événement.

Tous les détenteurs de billets seront soumis à un Contrôle de sécurité à l'entrée du lieu.

L'autorisation d'entrer et de rester dans le Site (nonobstant la possession d'un billet ou d'une accréditation) est à la discrétion absolue de Formula E.

Si un détenteur de billet ne se conforme pas aux directives ou instructions du personnel de sécurité désigné ou du personnel de Formula E, refuse ou rejette un Contrôle de sécurité, et/ou est considéré comme constituant une source de danger, de nuisance ou de gêne pour toute autre personne, il peut se voir refuser l'entrée ou être expulsé de l'Événement (et ne pourra prétendre à aucun remboursement).

À l'entrée et à l'intérieur du site, les détenteurs de billets sont tenus de :

- se conformer à tout moment aux directives ou instructions du personnel de sécurité désigné ou du personnel de Formula E;
- être seuls responsables de tous leurs effets personnels;
- assumer la responsabilité de tout mineur sous leur garde;

Formula E se réserve le droit de refuser l'entrée ou d'expulser tout détenteur de billet du site dans tous les cas. Cela inclut, sans s'y limiter, les circonstances suivantes :

- absence de billet ou d'accréditation, billet ou accréditation endommagé, altéré, falsifié ou copié;
- toute activité ou tout comportement lié au marketing ou à la publicité (y compris, pour éviter toute ambiguïté, le marketing sauvage individuel ou collectif);
- vente de marchandises par des personnes non autorisées ou vente de billets non autorisée;
- comportement créant un environnement dangereux, mettant en danger la sécurité d'une personne, ou interférant de quelque manière que ce soit avec le bon déroulement d'un événement ou perturbant la jouissance d'un événement;
- la présence d'une personne qui, de l'avis raisonnable de Formula E, serait préjudiciable ou compromettrait la sécurité et la jouissance d'autrui dans l'enceinte, y compris un comportement désordonné ou en état d'ébriété;
- l'entrée dans l'enceinte ou dans une zone spécifique accréditée/non publique si elle est non autorisée ou obtenue illégalement;
- les détenteurs de billets surpris en train de fumer dans le lieu de l'événement, sauf dans une zone fumeurs dédiée;
- les détenteurs de billets qui ne fournissent pas une pièce d'identité valide et correcte lorsqu'on leur demande de le faire dans le cadre de la vente ou de la consommation d'alcool ou de toute autre substance soumise à une restriction d'âge.

2. Articles interdits

Lors de tout événement, tout détenteur de billet trouvé en possession de l'un des articles suivants se verra Lors de tout événement, tout détenteur de billet trouvé en possession de l'un des articles suivants se verra refuser l'accès au site et pourra se voir confisquer ses articles, être expulsé du site et être signalé aux autorités compétentes :

- tout article ou matériel qui, selon l'avis raisonnable de Formula E, est considéré comme dangereux, utilisé à des fins de marketing sauvage ou de protestation politique, ou tout article susceptible de causer des blessures, des dommages, des troubles ou des perturbations à l'événement, aux autres participants et/ou au personnel;
- les armes, les répliques d'armes ou les objets ressemblant à des armes, y compris, mais sans s'y limiter, les couteaux, les armes à feu, les objets contondants/matraques et ceux ayant des extrémités pointues, les munitions, les répliques de munitions ou tout objet ressemblant à des munitions; les casques de 2 roues motorisées
- bouteilles en verre, canettes ou autres objets contondants (les thermos sont autorisés, conformément aux directives des autorités monégasques)
- les bombes aérosols;
- explosifs, produits chimiques ou dispositifs incendiaires;

- feux d'artifice, fusées éclairantes et pétards;
- grands drapeaux/bannières (ne dépassant pas 60 cm x 60 cm);
- skateboards, trottinettes, autres types de patins (y compris les chaussures à roulettes);
- boissons alcoolisées achetées à l'extérieur du site;
- animaux, à l'exception de ceux dressés pour fournir une assistance ou servir de guide;
- substances illégales, y compris les drogues et les aiguilles (sauf si elles sont nécessaires à des fins médicales valables);
- perches, mâts, bâtons, gros équipements photographiques et bottes;
- drones ou appareils aériens sans pilote;
- les motos, les vélos ou tout autre type de véhicule;
- les équipements de transmission électronique ou les pointeurs laser;
- les objets volumineux tels que les valises ou les articles trop grands pour être contrôlés électroniquement;
- tout équipement de camping, y compris, mais sans s'y limiter : les tentes, les parasols, les chaises de camping, les barbecues ou les réchauds de camping.
- tout vêtement ou article qui, selon l'avis raisonnable de Formula E, pourrait être utilisé pour usurper l'identité ou imiter le personnel de Formula E ou de l'événement.
- les poussettes

Les articles suivants peuvent être apportés sur le site, mais leur utilisation est interdite dans certaines zones pour la sécurité/le confort des autres :

- les appareils photo (certaines restrictions peuvent s'appliquer en matière de photographie et d'enregistrement)

3. Responsabilité

Les détenteurs de billets reconnaissent que les sports mécaniques sont des activités dangereuses et, en assistant à un événement de Formula E, ils acceptent les risques inhérents à la participation à un tel événement. Les détenteurs de billets acceptent donc de décharger la Formula E et ses agents de toute responsabilité en cas de blessures corporelles, de problèmes de santé ou de décès, dans toute la mesure permise par la loi.

Les détenteurs de billets sont responsables de leur propre sécurité et de celle des personnes de moins de seize (16) ans qui les accompagnent. Lorsqu'ils assistent à un événement, les détenteurs de billets doivent se conformer à toutes les règles de sécurité et annonces relatives à l'événement telles qu'elles peuvent être publiées sur la page spécifique à l'événement ou sur le site web de Formula E ou communiquées d'une autre manière par Formula E.

4. Photographie

La photographie à des fins non commerciales est autorisée sur le site, à condition que les photographies soient destinées à un usage personnel.

L'utilisation de tout enregistrement, donnée ou image prise(s) sur le site sans le consentement de Formula E à des fins commerciales, publicitaires, d'affichage ou autres, à l'exception des fins privées non commerciales, est interdite. Toute personne qui enfreint cette disposition doit céder par écrit tous les droits d'auteur et droits de propriété intellectuelle qui en découlent à Formula E et à ses cessionnaires.

5. Droits à l'image

En achetant ou en détenant un billet et/ou en assistant à l'événement concerné, chaque détenteur de billet (et dans le cas d'un mineur, tel que défini dans la juridiction concernée, son parent ou tuteur) :

- consent à l'utilisation de toute image fixe ou animée prise lors de l'événement (ces images incluant toute image du détenteur du billet) à des fins ou en relation avec toute publication, exposition ou diffusion (y compris toute documentation, campagne ou matériel publicitaire ou promotionnel) dans tous les médias du monde entier (tel qu'approuvé par Formula E), par Formula E, les sociétés de son groupe, la FIA ou tout tiers approuvé par Formula E;
- renonce à ses droits de la personnalité dans la mesure nécessaire pour permettre une telle utilisation; constituera et nommera, inconditionnellement et irrévocablement Formula E comme son mandataire pour faire, exécuter et signer tous les documents nécessaires ou souhaitables pour transférer ou céder tous les droits sur les images fixes ou animées mentionnées au premier point ci-dessus, afin de donner effet à ceux-ci.

La vidéosurveillance sera en service lors de tous les événements Formula E. Veuillez consulter la page spécifique à l'événement sur le site web de Formula E pour plus d'informations.

ABB FIA FORMULA E CHAMPIONSHIP - CONDITIONS OF VENUE ENTRY

1. Venue Entry

A "Ticket Holder" is a person who is in actual and legitimate possession of a Formula E Event ticket and, for the avoidance of doubt, includes a ticket purchaser and any other person who purchases, holds or uses a ticket.

By entering any venue ("Venue") where an ABB FIA Formula E World Championship event ("Event") is held, Ticket Holders consent to be bound by the following conditions of entry.

A "Ticket" is evidence of a personal revocable licence from Formula E which allows an individual to attend an Event.

All Ticket Holders will be subject to a security screening at the point of entry to the Venue.

Permission to enter and remain within the Venue (notwithstanding the possession of any ticket or accreditation) is at the absolute discretion of Formula E.

If a Ticket Holder fails to comply with directions or instructions from appointed security or Formula E staff, refuses or rejects a security screening, and/or is deemed to constitute a source of danger, nuisance or annoyance to any other person, may be refused entry or removed from the Event (and may not be entitled to a refund).

At the point of entry and whilst inside the Venue, Ticket Holders are required to:

- comply at all times with directions or instructions from appointed security or Formula E staff;
- be solely responsible for all personal items;
- assume responsibility for any minors under the Ticket Holder's care;

Formula E reserves the right to refuse entry or to remove any Ticket Holder from the Venue in any instance. This includes, but not limited to, the following circumstances:

- no ticket, accreditation, damaged, defaced, forged or copied ticket or accreditation;
- any activity or behaviour related to marketing or advertising (including, for the avoidance of doubt, individual or group ambush marketing);
- sale of goods by unauthorised individuals or unauthorised ticket sales;
- behaviour that creates a dangerous environment, puts an individual's safety at risk, or interferes in any way with the orderly execution of an Event or disrupts the enjoyment of an Event;
- the presence of an individual which, in the reasonable opinion of Formula E, would be detrimental to or would compromise the safety and enjoyment of others within the Venue, including disorderly or intoxicated behaviour;
- entry to the Venue or specific accredited/ non-public area if unauthorised or illegally obtained;
- Ticket Holders found smoking in the Venue, unless within a dedicated smoking area;
- Ticket Holders who fail to provide valid and correct age identification when requested in relation to the sale or consumption of alcohol or any other age restricted substance.

2. Prohibited items

At any Event, any Ticket Holder found to be in possession of any of the following items will be refused entry to the Venue and may, have items seized, be removed from the Venue, and be reported to the relevant authorities:

- any item or material that, in the reasonable opinion of Formula E, is deemed to be dangerous, used for ambush marketing or political protest, or any items that may cause injury, damage, distress or disruption to the Event, other attendees and/ or personnel;
- weapons, replica weapons or items resembling weapons including, but not limited to, knives, firearms, blunt offensive objects/ batons and those with sharp ends, ammunition, replica ammunition or any item resembling ammunition;
- motorcycle helmet with visor
- glass bottles, cans or other blunt instruments (thermoses are permitted, in accordance with Monégasque authorities);
- aerosol cans;
- explosives, chemicals or incendiary devices;
- fireworks, flares, and firecrackers;
- constitua et nommera, inconditionnellement et irrévocablement Formula E comme son mandataire pour faire, exécuter et signer tous les documents nécessaires ou souhaitables pour transférer ou céder tous les droits sur les images fixes ou animées mentionnées au premier point ci-dessus, afin de donner effet à ceux-ci.
- large flags/ banners (no larger than 60cm x 60cm);
- skateboards, scooters, other types of skates (including wheeled footwear);
- alcoholic beverages purchased outside the Venue;
- animals, with the exception of those trained to provide assistance or guide duties;
- illegal substances including drugs and needles (unless required for valid medical purposes);
- poles, flagpoles, sticks, large photography equipment and bats;
- drones or unmanned aerial devices;
- motorcycles, bicycles, or any other type of vehicle;

- electronic transmitting equipment or laser pointers;
- large objects such as suitcases or items too large to be electronically screened;
- any camping equipment, this includes but is not limited to: tents, parasols, camping chairs, BBQs or camping stoves.
- any clothing or items which, in the reasonable opinion of Formula E, may be used to impersonate or imitate any Formula E or Event staff.
- strollers

The following items may be brought into the Venue but are not permitted for use in certain areas for the safety/ comfort of others:

- cameras (there may be certain restrictions in place for photography and recording);

3. Liability
Ticket Holders acknowledge that motorsports are dangerous activities and in attending any Formula E Event they accept the risks which may be inherent in attending such Event. Ticket Holders thereby agree to discharge Formula E and any of its agents from any and all related liability for personal injuries, health problems or death to the fullest extent permitted by the law.

Ticket Holders are responsible for their own safety and for the safety of any accompanying people under the age of sixteen (16). When attending an Event, Ticket Holders must comply with any safety regulations and announcements related to the Event as they may be published on the Event-specific page or Formula E website or as otherwise communicated by Formula E.

4. Photography

Non-commercial photography is permitted at the Venue provided the photographs are for personal use.

The use of any recording, data or image taken within the Venue without Formula E's consent for commercial gain, public advertisement, display or other purpose, except for private non-commercial purpose is prohibited. Any person who acts in contravention of this provision shall assign in writing all arising copyright and intellectual property rights to Formula E and its assignees.

5. Image Rights

By purchasing or holding a Ticket and/or by attending the relevant Event, each Ticket Holder (and in the case of a minor, as defined in the relevant jurisdiction, its parent or guardian) hereby:

- consents to the use of any still or moving image(s) taken at the Event (such image(s) to include any image of the Ticket Holder) for the purposes of or in connection with any publication, exhibition or broadcast (including any advertising or promotional literature, campaign or material) in any media worldwide (as approved by Formula E), by Formula E, its group companies, FIA or any third party approved by Formula E;
- waives its personality rights to the extent necessary to permit such use;
- unconditionally and irrevocably constitutes and appoints Formula E as its attorney to do, perform and execute all things and documents as may be necessary or desirable to transfer or assign any rights in or to such still or moving images, referred to in the first bullet point above, to give effect to the same.

CCTV will be in operation at all Formula E Events, please refer to the Event- specific page on the Formula E website for further information.